



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
Commune EVERE

M. Michel DUBOIS  
mdubois@evere.irisnet.be  
tél. 02 247 62 35  
fax 02 245 50 80

Peel Kevin Immobilière Jacques Bonnivers  
Boulevard louis Schmidt 72  
1040 BRUXELLES

date  
réf  
annexe  
concerne  
vos réf

12-10-2015  
UE/MDB/14-78

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **09/09/2015**, reçue au service urbanisme & environnement le 09/09/2015, concernant le bien sis **Rue Edouard Stuckens 78**, cadastré à Evere division I, section **A392H9**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

**POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :**

\* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

\* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

\* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

\* autres renseignements :

- La situation de droit : un permis d'urbanisme :

(réf. **4339**) autorisé le **08/08/1943** pour transformer la façade du rez de chaussée d'un immeuble existant ;

(réf. **5039**) autorisé le **25/07/1945** pour démolir le grenier au dessus de la boulangerie et construire un dépôt à l'arrière ;

(réf. **5067**) autorisé le **17/10/1945** pour l'exhaussement d'un étage 3<sup>ème</sup> et construire une annexe à chaque étage ;

(réf. **7699**) autorisé le **01/10/1963** pour créer une baie dans le magasin et transformer la vitrine ;

(réf. **9396**) autorisé le **05/10/1987** pour régulariser les travaux dans la boulangerie ;

(réf. **2013-151-10**) autorisé le **19/11/2013** pour modifier l'utilisation du commerce / boulangerie en alimentation générale.

Aucune infraction en matière d'urbanisme n'a été constatée à ce jour par le service urbanisme communal.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 06/10/2015.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison communale ([evere222@evere.irisnet.be](mailto:evere222@evere.irisnet.be) – 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à 25,00€.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

D. BORREMANS

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée,

E. LEPOIVRE-DAELS